



# Vide-Greniers de Ciboure

\*\*\*\*\*

## DIMANCHES 2021

3 janvier	4 juillet
7 février	1 <sup>er</sup> août
7 mars	5 sept.
4 avril	3 oct.
2 mai	7 nov.
6 juin	5 déc.

## BULLETIN D'INSCRIPTION et RÈGLEMENT DES EXPOSANTS

À nous retourner accompagné de votre règlement avant le 20 du mois

☒ Police municipale – Place Camille Jullian – 64500 CIBOURE ☎ 05 59 47 64 53

[police.municipale@mairiedeciboure.com](mailto:police.municipale@mairiedeciboure.com)

NOM : : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité n°: ..... Délivrée le : .....

Par : .....

**Je souhaite exposer au vide-greniers du ..... en tant que :**

**Particulier** : Joindre une photocopie recto-verso de la pièce d'identité et l'attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

**Professionnel** : Joindre une photocopie de la carte commerciale et compléter les éléments ci-dessous :

Dénomination sociale.....

Adresse du siège social.....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de RCS : .....

**Je réserve**   **emplacement(s) de 5 mètres linéaires** (18 € pour 5 ml – Tables non fournies)

### Règlement

**Art.1** - L'accueil des exposants se fera à 6h00 le dimanche matin où un placier les attendra. Tout emplacement non occupé à 8h00 sera considéré comme disponible et pourra être attribué à une autre personne.

**Art.2** - Avant de pouvoir s'installer, tous les exposants devront OBLIGATOIREMENT passer par le placier afin de pouvoir vérifier la validité de leur réservation et l'acquittement de leur emplacement.

Dans le cas contraire, ils n'auront accès au lieu de déballage qu'après régularisation de leur réservation.

**Art.3** - Les vendeurs sont seuls responsables sur la zone occupée, de leur sécurité, de leurs installations et de leurs

marchandises. Il ne sera accepté aucune vente de nourriture, de boissons et d'articles neufs.

**Art.4** - Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide grenier en cas de force majeure, ou de mauvais temps. Le remboursement des exposants ne pourra être fait que pour une annulation prononcée à l'initiative de l'organisateur et sera limité aux frais de location de l'emplacement.

**Art.5** - Les vendeurs s'assureront de laisser les lieux propres en quittant leur emplacement.

**Art.6** - Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée.

Ci-joint règlement de ..... € pour ..... emplacement(s) de 5 ml

en espèces  par chèque libellé à l'ordre du trésor public

Date et Signature





# Vide-Greniers de Ciboure

\*\*\*\*\*

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR Pour inscription

**À nous retourner avant le 20 du mois  
avec le Bulletin d'inscription**

☒ Police municipale – Place Camille Jullian – 64500 CIBOURE ☎ 05 59 47 64 53  
[police.municipale@mairiedeciboure.com](mailto:police.municipale@mairiedeciboure.com)

Vide-greniers du : .....

Je soussigné(e) Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

### Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310.2 du code de commerce)
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Fait à : ..... le .....

Signature :

**Attestation devant être remise à l'organisateur (uniquement les particuliers)  
qui la joindra au registre pour remise au Maire de Ciboure et à la Sous-Préfecture de Bayonne.**